

## ➤ **Maguy Fullana** - « La réforme de la haute fonction publique signe une occasion manquée et un camouflet »

✍ 13/01/2022 | 12h35 | Fildp

*Après une élection transitoire en avril dernier, Maguy Fullana, présidente du Syndicat de la juridiction administrative (SJA), vient d'être reconduite dans ses fonctions à l'issue du Congrès de son organisation syndicale. Elle a accepté de répondre aux questions de Fil DP et de nous présenter ses priorités.*

**Fil DP** • Vous venez d'être confirmée, mais vous avez été élue initialement, dans l'urgence, en plein reconfinement. Ce changement brutal a surpris et n'a pas reçu d'explications officielles. S'agit-il d'un simple changement de personnes ou, plus globalement, d'un changement de doctrine ?

**Maguy Fullana** • Un changement de personne uniquement..., et avant tout une épreuve.

Sur cette question, je renvoie au communiqué de notre organisation sur les violences sexistes et sexuelles dans la juridiction administrative disponible sur notre site internet. (ou [ici](#)).

**Fil DP** • Qu'est ce qui a poussé la magistrate que vous êtes à vous engager dans l'action syndicale, et particulièrement au SJA ?

**Maguy Fullana** • J'ai choisi d'adhérer au SJA il y a dix ans, dès mon entrée en fonctions. J'ai été convaincue par son sérieux, son sens des responsabilités, son souci d'être représentatif et son attachement à défendre notre indépendance et notre impartialité, mais aussi l'unité et l'autonomie de la juridiction administrative.

Décider de prendre les responsabilités qui sont aujourd'hui les miennes relève du même sens du service public que celui qui m'a poussée à devenir magistrate. Je dirais que défendre la qualité du service public, les intérêts matériels et moraux des collègues constituent pour moi une forme de suite logique à mon engagement comme magistrate.

Par ailleurs, alors que notre métier est assez solitaire, l'action syndicale permet d'agir au sein d'un collectif. La collégialité et les échanges sont tout aussi stimulants que dans une juridiction, et les sujets de débats ne manquent pas.

Et puis, agir pour obtenir des avancées, même petits pas par petits pas, et être utile, ce dont je suis convaincue, sont une source de satisfaction personnelle.

Je rêve de parvenir, non pas à la fusion des ordres juridictionnels, mais à un corps unique regroupant l'ensemble des magistrats administratifs de la première instance à la cassation, avec un vrai statut constitutionnel !

**Fil DP** • Quels sont vos dossiers prioritaires dans les mois à venir ?

**Maguy Fullana** • Même si les projets sont nombreux, nous avons deux grandes priorités dans les tous prochains mois.

D'abord, la préservation de l'attractivité du corps des magistrats administratifs. L'année 2021 a été une année charnière avec la réforme de la haute fonction publique.

Indépendamment du contentieux porté devant le Conseil d'Etat qui trouvera probablement une issue en 2022, notre priorité

L'autre grand chantier sera celui de la charge de travail.

Evidemment, la mobilisation du monde judiciaire a trouvé un écho chez nous. Si les difficultés rencontrées par les magistrats administratifs ne sont pas de même intensité, elles sont de même nature et ont des causes structurelles communes. Il faut des effectifs et des moyens pour répondre à la demande croissante de justice administrative.

Un groupe de travail sur la charge de travail est en cours de constitution au sein du Conseil supérieur des TA-CAA, et c'est une bonne chose. Il est important que des solutions respectueuses du droit au repos et de notre revendication légitime à rendre une justice de qualité soient trouvées.

Mais, ce travail de fond n'est pas exclusif de la promotion d'un changement de culture managériale, de la préservation du collectif juridictionnel, ainsi que du respect des droits existant en matière de temps de travail et de repos.

**Fil DP** • Vous avez mentionné le dossier de la réforme de la haute fonction publique. Pour vous, y a-t-il encore des marges d'évolution possible du dispositif concernant les magistrats administratifs et quelles sont vos craintes de celui actuellement retenu?

**Maguy Fullana** • La première marge d'évolution concerne l'accès au Conseil d'Etat. Nous l'avons dit publiquement. Cette réforme signe une occasion manquée, sur le corps unique, et un camouflet, sur le décret dit « corps comparables ». Nous regrettons que nos alertes quant au signal extrêmement négatif envoyé au corps n'aient pas été entendues. Cette exclusion exprime une incompréhensible méfiance à l'égard des magistrats administratifs et des juridictions du fond.

Ensuite, l'obligation de double mobilité est une erreur en ce qui concerne les corps juridictionnels et nous craignons qu'elle soit source de difficultés pour de nombreux collègues comme pour le fonctionnement des juridictions. Le système antérieur, qui reposait sur une logique incitative, était moins déséquilibré, ce que Bruno Lasserre a d'ailleurs reconnu lors de son départ de la vice-présidence du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, pour l'accès au grade de président, les fonctions exercées à l'extérieur du corps ne doivent pas primer sur l'excellence juridique et l'expérience juridictionnelle. C'est d'abord et avant tout par l'exercice de ses fonctions en juridiction qu'un magistrat peut démontrer son aptitude pour accéder au grade de président. Il n'y a pas de parcours-type idéal du futur bon président. Nos collègues présidents en juridiction en font la démonstration au quotidien. Il est indispensable, dans le cadre de la réflexion engagée sur l'accès au grade de président, de revenir à des positions plus équilibrées.

**Fil DP** • Vous l'avez évoqué, il vient d'y avoir les conclusions d'un nouveau baromètre social au sein des juridictions administratives. Les conclusions vous ont-elles étonnée et quelles réponses attendez-vous désormais du gestionnaire ?

**Maguy Fullana** • Sur les grandes préoccupations exprimées par les collègues – la charge de travail, la reconnaissance et les perspectives de carrière, la rémunération –, nous n'avons pas été étonnés. Les priorités que nous avons identifiées et défendues auprès du Conseil d'Etat et des cabinets ministériels tout au long de l'année, et même depuis plusieurs années, sont confortées par les résultats de ce baromètre.

Maintenant qu'une large part du corps s'est exprimée à son initiative, nous attendons que le gestionnaire soutienne nos revendications auprès des pouvoirs publics et prenne ses responsabilités, en particulier sur la charge de travail.

S'agissant de la perception de l'action du gestionnaire, la restauration du lien de confiance est nécessaire et urgente. En effet, moins d'un magistrat sur deux est globalement satisfait (48 %), la part des personnes satisfaites a baissé de 8 points depuis le dernier baromètre et passe ainsi sous le seuil symbolique des 50 %. Certains résultats sont particulièrement frappants : 79 % des magistrats estiment qu'il n'existe pas de culture commune entre le CE et les autres juridictions, 72 % que le CE ne prend pas ses décisions dans l'intérêt de tous au sein de l'institution et 64 % n'ont pas confiance dans les orientations prises par le gestionnaire.

**Fil DP** • Didier-Roland Tabuteau vient de succéder à Bruno Lasserre à la vice-présidence du Conseil d'Etat. En cette période de vœux que lui souhaitez-vous ?

**Maguy Fullana** • J'ai, au nom du SJA, présenté au nouveau vice-président du Conseil d'Etat nos très sincères félicitations et nos vœux de réussite dans l'exercice de ces fonctions que nous savons passionnantes mais exigeantes.

Nous formons le vœu qu'un dialogue social de qualité puisse s'établir dans un climat constructif et de confiance. Nous sommes aussi attachés à ce que le lien entre les juridictions du fond et le Conseil d'Etat et l'unité de la juridiction administrative soient restaurés et que la justice administrative soit maintenue à un haut niveau de qualité.

Le message adressé par le vice-président à l'ensemble des personnels dès le lendemain de sa nomination est positif, sur la forme comme sur le fond. Nous restons vigilants, mais nous sommes optimistes.

---

> Thématiques :

[Procédure contentieuse](#)[Fonction publique](#)